

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Autorisation environnementale

Installation soumise à autorisation administrative au titre du code de l'environnement dans le domaine de l'eau

Une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) d'Alsace-Moselle en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation de réaliser des travaux nécessaires à l'extension de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Benfeld-Herbsheim avec exploitation d'une unité de méthanisation sur le ban communal d'HERBSHEIM.

Cette autorisation unique vaut également autorisation de défrichement en application des articles L.214-3 et L.341-3 du Code forestier (nouveau).

L'enquête, d'une durée de 16 jours, se déroulera du jeudi 06 septembre 2018 au vendredi 21 septembre 2018 inclus, en mairie d'HERBSHEIM.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale et valant autorisation de défrichement en application des articles L.214-3 et L.341-3 du Code forestier (nouveau), assortie du respect de prescriptions, ou portant refus d'autorisation environnementale.

La Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Jean-Luc DÉJEANT, Expert agricole et forestier, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique relatif à ce projet est assorti d'une étude d'incidence environnementale non soumise à l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public :

- sur support papier, en mairie d'Herbsheim, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur un poste informatique, en mairie d'Herbsheim, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Installations-soumises-a-autorisation/Intercommunalite-et-collectivites-locales> sous la rubrique « *Syndicat des Eaux et d'Assainissement d'Alsace Moselle (SDEA) – Station de Traitement des Eaux Usées Benfeld-Herbsheim* ».

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie d'Herbsheim, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie d'Herbsheim, Place de la Mairie, 67230 HERBSHEIM,
- par courrier électronique à l'adresse mail dédiée : pref-autorisation-environnementale@bas-rhin.gouv.fr en mentionnant comme objet « SDEA - STEU Herbsheim ».

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues ci-dessous sont consultables à la mairie d'HERBSHEIM.

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse mail dédiée seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle citée supra pour le dossier.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et ses propositions à la mairie d'HERBSHEIM aux jours et heures suivants :

- jeudi 06 septembre : de 09h00 à 12h00,
- jeudi 13 septembre : de 09h00 à 12h00,
- vendredi 21 septembre : de 16h00 à 19h00.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport papier et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'HERBSHEIM, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°101) et par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations pourront être demandées auprès de Monsieur Matthieu BORNERT, Chef de Projets Études au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) d'Alsace-Moselle, responsable du projet :

- soit par courrier à son attention à l'adresse : SDEA – Espace Européen de l'Entreprise – Schiltigheim – CS 10020 - 67013 STRASBOURG Cedex
- soit par mail : matthieu.bornert@sdea.fr.

Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

* * *